

BORDEREAU D'ENVOI

Observation d'O.V.N.I.

GROUPÈMENT
 COMPAGNIE
 UNITÉ
Brigade
 P.V. N° 863 / 1978

CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES
 QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE
 ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE
 ← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE
78306145

OBJET DE LA PROCÉDURE

OBSERVATION d'O.V.N.I.

ENQUÊTE *M. 12-87*

<input type="checkbox"/>	PRÉLIMINAIRE
<input type="checkbox"/>	FLAGRANT DÉLIT
<input type="checkbox"/>	COMMISSION ROGATOIRE
<input type="checkbox"/>	AUTRE

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES
1	Procès-verbal de synthèse
2	P.V. d'audition de
3	P.V. d'audition de
4	P.V. d'audition de
5	P.V. d'audition de

*IRG
19.5.79
Cotté*

INDEXATION DU DESTINATAIRE (X)
 NOMBRE D'EXEMPLAIRES

2	M. LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE A M. le Général Gouverneur commandant le 1 ^{er} C.A. et la 6 ^e R.N. à M. le Général commandant la 1 ^{ère} Région Arienne à Direction de la Gendarmerie M. le Préfet de la
1	ARCHIVE TRANSMISE AU Cdt

COMMANDEMENT REGIONAL
 DE LA GENDARMERIE à

2 JAN. 1979

N° / 3 (L.B)

DESTINATION : *Direction B.E.R.*

SUITE EN B.E. (SUR PAGE)

VU ET TRANSMIS PAR :

DATE, SIGNATURE, CACHET

GENDARMERIE NATIONALE		
COMPAGNIE OU ESCADRON		
de		
UNITE		
Brigade de		
CODE UNITE	PROCÈS-VERBAL N°	/ 197
03577	863	8

PROCÈS - VERBAL
DE
RENSEIGNEMENTS
ADMINISTRATIFS

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE	
N° PIÈCE	N° FEUILLET
1	1

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

OBSERVATION D'O.V.N.I.

NOUS SOUSSIGNÉ(S)

, M.d.L.Chef

VU L'(ES) ARTICLE(S)

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE
CE JOUR onze décembre mil neuf cent soixante dix-huit à dix heures sommes avisés téléphoniquement par Madame , secrétaire, demeurant à , que ce jour vers six heures quinze elle a été, ainsi que son mari et son fils, témoin d'un phénomène dans le ciel.

Nous nous transportons à où nous entendons verbalement, sur les lieux de leur travail, Monsieur et Madame .

Ces personnes nous indiquent l'emplacement où elles se trouvaient lors de l'observation d'une boule lumineuse dans le ciel au de . Cet objet, après être resté immobile pendant une dizaine de minutes, s'est déplacé vers eux puis est reparti en direction du . Aucun bruit ni odeur n'a été perçu par les témoins.

Les zones indiquées par les témoins sont plantées de vignes et quelques bosquets subsistent de place en place. Nous recherchons d'éventuelles traces dans le secteur mais ne découvrons aucun fait anormal attirant notre attention.

Le 12 décembre 1978 nous entendons Monsieur et Madame qui nous décrivent avec précision l'observation dont ils ont été témoins (CF pièces N° 2 et 3)

Nous contactons diverses personnes de ainsi que des localités voisines afin de rechercher d'éventuels témoins de ce phénomène. A notre connaissance aucune autre personne n'a observé cet objet.

Le 26 décembre 1978 nous entendons pensionnaire dans un collège qui la semaine est (CF pièce N° 4)
Nous entendons également Monsieur , maire de la commune de (CF pièce N° 5)
et employeur de Monsieur et Madame

DESTINATAIRES	INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES		DATE DE CLOTURE	VU ET TRANSMIS PAR
	<input type="checkbox"/>	2 M. Le Procureur de la République	LE 20 décembre 78	LE COMMANDANT D'UNITE
	<input type="checkbox"/>	1 M. le Commandant de la 6° R.A.		
	<input type="checkbox"/>	1 M. le Commandant de la		
		ARCHIVE TRANSMISE AU CDT.	SIGNATURE(S)	SIGNATURE ET CACHET
<input type="checkbox"/>	1			

GROUPEMENT

de la

COMPAGNIE

de

UNITÉ

Brigade de

P.V N° 863 / 19 78

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE

Observation d'O.V.N.I.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE
ENTENDUE

RÉFÉRENCES

CE JOUR douze décembre mil neuf cent soixante dix-huit
NOUS SOUSSIGNÉ(S), M.d.L.Chef

VU LES ARTICLES

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS

SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

à treize heures quarante entendons en son domicile :

, épouse
meurant à, secrétaire, de-
, qui déclare :

"Hier 12 décembre 1978 vers 6 heures 15, alors que je me trouvais devant mon domicile, mon attention a été attirée par un objet lumineux au dessus de la colline située au de

Je ne puis dire avec précision à quelle distance de mon point d'observation se situait cet objet car il faisait nuit. Il m'a semblé qu'il se trouvait au niveau du sommet de la colline, à quelques mètres au dessus du sol et sensiblement dans l'axe du

L'objet avait une forme cylindrique d'environ un mètre de diamètre et était de couleur jaune orangé.

J'ai appelé mon mari et mon fils et ensemble nous avons continué à observer ce phénomène.

L'engin dont je ne distinguais pas les contours, oscillait lentement, verticalement et horizontalement. Je ne percevais ni bruit ni odeur. Il me semble que par moment la couleur changeait mais sans pouvoir préciser par quelles couleurs il passait car j'étais très intriguée et ne pensais pas à retenir tous ces détails.

Pendant que nous observions ce phénomène nous avons entendu le bruit d'un véhicule venant de par le , puis nous avons distingué le faisceau de ses phares au dessus de la colline. J'ai pensé que ces phares nous permettraient peut être de mieux voir l'objet mais celui-ci a disparu de ma vue.

S.I. Le véhicule est passé devant moi mais je n'ai pas prêté attention à sa marque.

Après le passage du véhicule j'ai de nouveau revu la lumière jaune orangée mais presque au dessus de moi. Il m'a semblé qu'elle avait pris de l'altitude. A cet endroit l'objet n'est resté que quelques secondes puis il s'est éloigné très rapidement en direction du . Son déplacement m'a semblé horizontal. Après quelques instants je l'ai perdu de vue je n'ai entendu aucun bruit.

Notre observation a duré environ 15 minutes.

C'est la première fois que je suis témoin d'un tel phénomène et ce qui m'a le plus marquée c'est la rapidité du déplacement car cela se déplaçait beaucoup plus vite qu'un avion et surtout sans le moindre bruit.

Lorsque je suis arrivée à mon travail j'ai parlé de cette observation à mon employeur et c'est lui qui m'a conseillée de vous appeler pour vous relater ces faits.

A ma connaissance aucune autre personne de la commune n'a observé ce phénomène."""

Le 12 décembre 1978, à 14 heures 15.

""" Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher""
La personne entendue. L'enquêteur.

GENDARMERIE NATIONALE

GROUPEMENT

de la

COMPAGNIE DU ESCADRON

de
UNITÉ

Brigade de

P.V N° 863 / 1978

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE

Observation D.O.V.O.I.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE
ENTENDUE

RÉFÉRENCES

CE JOUR Douze décembre mil neuf cent soixante dix-huit
NOUS SOUSSIGNÉ (: M.d.L.Chef

VU LES ARTICLES

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS

SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

à quatorze heures trente entendons :

, chef d'atelier, demeurant à
, qui déclare :

"Hier vers 6 heures 15 se femme m'a appelé afin de regarder un objet dans le ciel. Je suis sorti et j'ai constaté la présence d'une boule lumineuse dans le ciel au dessus de la colline située au du . Le ciel était dégagé et étoilé, il n'y avait pas de vent.

Il faisait nuit et par conséquent il m'était difficile de localiser avec précision l'emplacement de cet objet. Il me semble qu'il devait se trouver à environ 1 kilomètre de mon point d'observation, dans l'axe du . Par rapport au sommet de la colline il ne se trouvait qu'à quelques mètres d'altitude.

Cet engin dont je ne pouvais distinguer les contours était constitué d'une boule lumineuse légèrement rouge d'environ 1 mètre de diamètre et surmontée de plusieurs projecteurs formant un chepeau. Par instant j'avais l'impression que les projecteurs supérieurs changeaient de couleur ou variaient d'intensité.

L'objet oscillait verticalement et horizontalement à faible allure. Ces oscillations étaient faibles et de son point d'observation elles ne semblaient être que de quelques mètres (2 ou 3 mètres). Je ne percevais ni bruit ni odeur.

J'ai observé ce phénomène pendant une dizaine de minutes. Ensuite j'ai entendu le bruit d'un véhicule venant de par le , puis j'ai vu le faisceau de ses phares balayer le sommet de la colline. A cet instant l'objet d'est déplacé très rapidement et sans aucun bruit en prenant de l'altitude, pour venir s'immobiliser au dessus des maisons en face de son domicile. Pendant qu'il était immobile au dessus de moi j'ai allumé une lampe de poche en sa direction et ce à 5 ou 6 reprises.

Après une trentaine de secondes l'objet est parti pratiquement horizontalement en direction du et je l'ai perdu de vue.

Ce qui m'a le plus impressionné dans ce phénomène c'est sa rapidité de déplacement sans aucun bruit. Je ne peux comparer la vitesse de cet engin avec aucun autre engin qu'il m'est été donné

d'observer. Sa vitesse est très largement supérieure à celle des avions de chasse militaires survolant parfois notre région à faible altitude.

C'est la première que je suis témoin d'un tel phénomène. Nous avons observé ce phénomène pendant environ 15 minutes et à ma connaissance aucune autre personne de la commune n'a observé cet objet.

""Le 12 décembre 1978 à 15 heures 15.

""Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue.

L'enquêteur.

GROUPEMENT

de la

COMPAGNIE OU ESCADRON

XXXXXXX

de
UNITE

Brigade de

P.V N° 863 / 19 78

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE

Observation d'O.V.O.I.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE
ENTENDUE

RÉFÉRENCES

CE JOUR seize décembre mil neuf cent soixante dix-huit
NOUS SOUSSIGNÉ(S), , Gendarme A.P.J.

VU LES ARTICLES 20 et 75----- DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

à quatorze heures vingt entendons :

collégien, demeurant à
, qui déclare :

Le 12 décembre 1978 vers 6 heures 15 alors que je me trouvais à mon domicile, ma mère, qui était partie chercher la voiture m'a appelé pour me montrer quelque chose dehors. Je suis parti et dans le ciel j'ai vu un objet lumineux qui semblait descendre. Cet objet était de forme ronde et était de couleur orange. Il m'a semblé que l'objet se trouvait au dessus de la crête en face de chez moi. Je ne peux dire ou décrire les contours de l'objet. Il oscillait très lentement verticalement et horizontalement. Je n'ai entendu aucun bruit ni senti d'odeur.

Le dessus de l'objet changeait de couleur sur sa partie supérieure allant de l'orange au vert en passant par le bleu et le rouge.

Pendant que nous observions l'objet, avec mon père qui était venue nous rejoindre, une voiture devant de par la est arrivée avec ses phares allumés. J'ai cru pouvoir observer le phénomène du fait de la lueur des phares, mais celui-ci a disparu de ma vue.

Après le passage du véhicule j'ai revu la lueur orange. Il m'a semblé qu'elle avait repris de l'altitude, puis elle s'est éloignée très rapidement en direction du . Son déplacement m'a semblé horizontal. Après quelques instants je l'ai perdu de vue et je n'ai entendu aucun bruit.

C'est la première fois que je suis témoin d'un tel phénomène. Ce qui m'a le plus surpris c'est la vitesse de déplacement et le fait que la lueur a cessé dès l'approche du véhicule venant de

Je ne peux dire la marque du véhicule qui venait vers nous par le

Le 16 décembre 1978 à 14 heures 50.

---Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.---

(A signé au carnet de déclarations.)

GENDARMERIE NATIONALE

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE

Observation d'O.V.M.I.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

GROUPEMENT

de
COMPAGNIE OU ESCADRON
XXXXXXde
UNITÉ

Brigade de

P.V N° 863 / 19 78

PERSONNE
ENTENDUE

RÉFÉRENCES

CE JOUR seize décembre mil neuf cent soixante dix-huit
NOUS SOUSSIGNÉ(S), M.d.L.Chef O.P.J.

VU LES ARTICLES 16 à 19 et 75 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

à quinze heures quinze entendons :

P.D.G. Maire de la commune de
et y demeurant, qui déclare :

""Le 11 décembre 1978, madame , qui est em-
ployée dans mes établissements, m'a informé qu'elle avait été
témoin d'un phénomène bizarre ce même jour vers 6 heures 15.

C'est moi qui lui en ai conseillé de vous aviser de ces faits.
Je connais très bien Monsieur et Madame qui tra-
vaillent tous les deux dans mes établissements depuis de nom-
breuses années. Ces deux personnes sont et

. Monsieur qui est un homme

ne vous a raconté que ce qu'il a vu.""

Le 16 décembre 1978, à 15 heures 30.

""Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persis-
te et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.""
(A signé au carnet de déclarations).